

retrouvé était bien celui de Paul Jones. Et l'Amérique put ainsi prendre possession de son illustre marin à qui on réserva, sur terre américaine, dans une véritable apothéose, une sépulture nationale.

* * *

Il y a quelques années, avec mon collaborateur d'alors, Louis Reverdin, nous avons assisté, au cimetière de Chêne-Bougeries, à l'exhumation des restes du peintre genevois Saint-Ours. On m'avait demandé d'identifier ces restes. Nous avons préparé les documents de comparaison et tous les instruments nécessaires pour tenter la reconnaissance qui était réclamée. Malheureusement, ces restes nous ont été remis, au bord de la fosse, dans un tel état — un terrain très humide avait rendu le squelette inutilisable, le détruisant presque

complètement — qu'il a été impossible de procéder à aucune recherche scientifique. Nous avons dû nous borner à quelques observations générales seulement.

* * *

Les examens relatifs à l'identification morphologique de Louis XVII et à celle de Paul Jones marquent à quel point les observations anthropologiques peuvent apporter de précisions dans des recherches de cette nature.

Dans certaines circonstances elles sont seules à fournir des indications relatives au sexe, à l'âge et certaines qualités de morpho-physiologie d'un sujet.

Encore une fois, mon collègue, le professeur Naville, pourrait ajouter d'autres cas d'expertises, principalement de qualités judiciaires, à celles qui viennent d'être rappelées.

LE CRIME COLLECTIF

par le Dr Rista MITKOVITCH,

Privat-docent de criminologie à l'Université de Genève

« Sympathiser avec la foule, c'est déchoir. »
André GIDE.

C'est un problème difficile et complexe. Il donne beaucoup de mal aux hommes de justice et aux hommes de science. Nous allons essayer de jeter un peu de lumière sur la criminalité des foules. L'indulgence du lecteur suppléera à notre insuffisance.

Ecartons d'emblée le crime collectif commis par les dirigeants des Etats totalitaires. Ces crimes sont inspirés et pratiqués par des agents de la police ou de la milice au service des dictatures. Ils sont en général secrets et précédés de tortures. Leurs auteurs sont irresponsables, étant maîtres des tribunaux et

faisant eux-mêmes la loi. Ces délits en masse restent impunis; ils échappent à la justice en la mettant à une rude épreuve. On serait effrayé du nombre de ces crimes collectifs si on pouvait consulter les archives policières du pouvoir personnel. Ils confirment la vérité que les crimes occultes dépassent les crimes poursuivis.

* * *

La foule est une agglomération d'hommes, une multitude, un rassemblement aux mille visages. Elle se forme par la vertu de la sympathie et de la solidarité. Elle a ses sentiments et son raisonnement. Ce dernier n'est

pas grand. L'éminent Lacassagne aimait à dire que la foule n'est pas un être cérébral mais spinal. Elle n'a pas d'idées au sens propre du mot; ses représentations indistinctes s'apparentent à l'instinct. Elle a quelques chose d'enfantin et de puéril dans ses actes et dans ses colères. Elle détruit souvent pour le plaisir de détruire. Les hommes en gros valent moins qu'en détail.

Il faut distinguer plusieurs genres de foules. Il y a des foules *hétérogènes* (foule de la rue, d'un meeting, jury, public de théâtre ou d'une assemblée parlementaire) et des foules *homogènes* (sectes religieuses, castes militaires, sociétés secrètes). Elles sentent, pensent et réagissent différemment. Chez les premières, les manifestations sont imprévues et spontanées; chez les secondes, elles sont perfides et préméditées. Les foules *urbaines* sont impressionnables et nerveuses; elles forment la populace des grandes villes qui fait des révoltes et des révolutions. Les foules *rurales* sont lourdes et malaisées à mettre en mouvement, mais elles sont plus fortes et plus féroces. La femme se mêle souvent aux foules et dépasse l'homme en cruauté; elle est très émotionnelle et passe avec une extrême rapidité de l'idée à l'acte. Elle agit avec insolence qui confine au sadisme. La Bruyère a pu dire: « Les femmes sont extrêmes; elles sont meilleures ou pires que les hommes. » De nombreux témoignages attestent ce trait de caractère qui tient à sa sensibilité plus grande. Dans la foule, la femme est portée au paroxysme de ses passions.

Comment agit une foule? Par la suggestion, l'imitation et la contagion. Une poignée de meneurs réveille la puissance endormie de la foule et la dirige vers un point déterminé. Mais pour que l'impulsion soit suivie, il faut qu'un travail antérieur soit opéré dans les cœurs et les cerveaux. Une contagion lente d'esprit à esprit a toujours précédé et préparé

la contagion bruyante qui caractérise les mouvements collectifs. Spencer croit que la foule est un simple total des éléments individuels. Cela n'est vrai que pour une masse homogène et organisée dont les membres ont un but commun. Lorsqu'il s'agit d'éléments dissemblables, la foule devient une combinaison. Les propriétés d'un agrégat sont tout autres que celles des individus qui le composent. Gustave Le Bon et Durkheim admettent que la foule a une âme propre, comme une société ou une nation. C'est plutôt une hypothèse mystique qu'une vérité scientifique. Or, cette unité n'existe pas dans une foule composée d'une série d'âmes individuelles diverses. Et si les unités arrivent à former une âme collective, elle ne serait que transitoire et incohérente. Il y a dans l'organisme social des fermentations psychiques mystérieuses, comme il y a dans l'organisme humain des réactions chimiques imprévues.

La psychologie a démontré que la foule est inférieure en moralité à la plupart de ses membres. Elle est impulsive, crédule, fanatique. C'est une sauvagesse et une faunesse, dit Ferri. Il se forme dans les foules un courant passionnel qui fait entraîner les plus calmes aux excès les plus opposés. Dans les émeutes populaires, il y a toujours des individus qui ont un dessin criminel, un infernal amour de destruction ou d'homicide. Quel que soit le but qui soulève une foule, elle est inaccessible à la pitié et à la souffrance. Aveuglée et enivrée, elle est dépourvue du sens de l'humain et ne voit dans ses frères et concitoyens d'hier que des inconnus et des ennemis. C'est un troupeau emballé et livré à ses instincts. Dans toutes les époques et dans toutes les civilisations, la foule représente un organisme social rétrograde. Tarde fait remarquer qu'un essaim ou une fourmilière est quelque chose d'incomparablement moins merveilleux que

l'abeille ou la fourmi. Il en est de même de l'humanité. Un esprit collectif n'égale jamais un esprit brillant.

La responsabilité de la foule est un problème juridique fort discuté. On a cherché à faire une distinction entre les révoltes légitimes qui ont droit à l'approbation et les simples émeutes qui méritent une répression. On a voulu ensuite séparer la responsabilité des meneurs de celle des menés et appesantir la peine sur les premiers. On a soutenu enfin que la responsabilité collective est en raison directe ou inverse de la responsabilité individuelle. Ces conceptions ont une valeur relative. Il est incontestable que la foule est l'instrument docile et facile du meneur. Mais il est non moins vrai que chacun est influencé par l'ensemble: le suggestionneur et le suggestionné se confondent, le meneur devient mené. La parole d'un chef enflamme la foule, mais la fougue de la foule entraîne aussi le chef. Ils sont pris d'un automatisme qui frise l'hypnotisme. Ils commettent des actes qu'ils n'auraient jamais eu l'audace d'exécuter seuls. J'ai pu constater pendant les guerres qu'une troupe animée de la meilleure discipline n'échappe pas à cette règle; il faut souvent une grande énergie pour retenir les soldats sur la pente du massacre. Evidemment, cette suggestion collective ne supprime pas la responsabilité individuelle, mais elle la diminue.

Dans les crimes des foules, les témoins ne sont pas trop croyables. Le spectateur le plus honnête et le plus impartial peut se tromper lorsqu'il raconte un fait qu'il a vu ou qu'il croit avoir vu. Il y a des erreurs inconscientes que Claparède a mises en relief. La presse déforme souvent les faits et dérouté l'opinion. Ce qui est hors de doute lorsqu'on réprime une émeute, c'est qu'on ne mesure pas les coups et que les balles atteignent au hasard meneur ou mené, coupable ou innocent.

Comment établir la responsabilité collective? La suggestion des meneurs sur la foule et l'action de la foule sur les meneurs n'est qu'un grand duel. Ils s'excitent mutuellement et agissent torrentiellement. Ils n'ont pas le temps de réfléchir et de résister. Ils forment un tout dans le tourbillon qui les emporte. Et si les magistrats séparent les deux responsabilités et frappent surtout les meneurs, c'est par commodité. Car il est impossible de poursuivre tous les membres d'une foule. Les inculpés comparaissent devant la Cour d'assises ou devant la Cour martiale. La première est trop indulgente en matière politique et la seconde trop sévère.

Dans certains cas, des tribunaux improvisés qui fonctionnent en ce moment en France et qui ont pour mission de juger le délit collectif de certains collaborateurs et fonctionnaires de Vichy, offrent un triste spectacle de justice. On signale des emprisonnés qui pendant deux ans n'ont pas été l'objet d'une instruction. La collaboration est devenue synonyme de l'accusation d'intelligence avec l'ennemi. Le désir de condamner prime le souci de découvrir la vérité. L'esprit de haine et de revanche inspire le jury. Un tel abus de justice politique est regrettable. Car s'il y a un pays en Europe où la justice a été vénérée et le droit respecté, c'est bien la France qui a toujours compté les plus illustres jurisconsultes.

Dans le crime collectif, c'est aux juges et aux jurés, appelés à instruire et à décider, de trouver le juste milieu. Enlevés de l'atmosphère fiévreuse de la foule, les meneurs ne sont plus redoutables, à moins d'avoir en eux-mêmes l'étoffe des malfaiteurs. Si le public crie vengeance, il faut le laisser crier. La justice doit freiner et triompher du déchaînement des passions. Il ne faut pas oublier que la justice est la première des vertus humaines.